

# Aide-mémoire

Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491

Télé : 450-659-8743

Courriel : z27\_lignery@aplcsq.net

**Bureau des délégués  
DU 11 septembre 2024**

## 1. NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2023-2028

- Nous vous invitons à consulter [L'INFO APL # 01](#) pour connaître plusieurs clauses modifiées par la convention collective 2023-2028 et pouvoir guider les collègues.
- Inviter les collègues à surveiller l'arrivée de L'INFO APL # 02 « Entente 2023-2028 - Quelques faits saillants # 02 » dans lequel ils trouveront plusieurs réponses à leurs questions. Publication prévue la semaine prochaine.
- Inviter les collègues à communiquer avec nous en cas de questions.

## 2. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Transmettre l'information selon laquelle le remplacement du représentant pour le secteur des écoles secondaires et de l'école Brenda-Milner a été nommé.

## 3. NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE AU PRIMAIRE

- Pour assurer la validité juridique de ce document, L'APL doit recevoir la version originale. Retourner les feuilles complétées AVEC LES SIGNATURES dans l'enveloppe AFFRANCHIE **AU PLUS TARD LE 27 SEPTEMBRE 2024.**

## 4. TÂCHE

- Présco, primaire et secondaire : Afin de faciliter l'élaboration des tâches 24-25, L'APL a produit un document sur lequel est indiqué les principales erreurs décelées dans vos tâches de l'année dernière. Un document spécifique à chaque école a été produit.
  - Au besoin, discuter de certaines problématiques avec la direction;
  - Transmettre aux collègues l'information pertinente.
- Au primaire, informer les collègues enseignants de la reconduction de l'entente entre le CSS et L'APL « **Organisation de la libération des enseignantes et des enseignants du préscolaire-primaire d'une partie de la surveillance en rotation (tâche éducative)** ». Bien que le CSS n'ait pas remis d'indication quant aux sommes allouées, nous savons qu'elles ne seront pas moins élevées que l'année dernière. **Document à venir**
- Pour toutes difficultés liées à la tâche, il est possible d'utiliser le « [Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche](#) » à la suite des consultations collectives et individuelles.

## 5. DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

- Aide à la classe :**  
Inviter les collègues à prendre connaissance de la brochure CSQ, FSE, FPSS [L'aide à la classe – ce que vous devez savoir](#) »
- Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel**  
La demande a été reconduite et la documentation a été acheminée au ministère. De plus amples détails vous seront transmis dès que le suivi avec le CSS sera complété.
- Préscolaire 4 ans :**  
Inviter les collègues concernés à prendre connaissance de [L'Aide-mémoire pour le préscolaire 4 ans à temps plein](#)
- Instruction annuelle :**  
[L'Instruction annuelle 24-25](#) est disponible sur notre site. Inviter les collègues à prendre connaissance des modalités d'application progressive et des principales modifications concernant les élèves EHDAA → [A2425-BD-11](#)
- LIP art 19 et 19.1 :**  
En lien avec les demandes qui fusent de toutes parts, rappeler aux collègues que les articles 19 et 19.1 de la LIP sont clairs sur les droits des personnes enseignantes. [A2425-BD-12](#)

## 6. RELEVÉ DE DÉPENSES ET BUDGET DES DÉLÉGUÉS

- Relevé de dépenses des personnes déléguées. À remettre idéalement au bureau des délégués de décembre et de juin
- Budget des délégués (8 \$/ETP) –versé par dépôt direct. **Si ce n'est pas déjà fait**, n'oubliez pas de fournir un spécimen de chèque.

## 7. RENCONTRE DE SECTEUR

- Si ce n'est pas déjà fait, compléter les trois formulaires présentés lors de la rencontre avec votre délégué de secteur
  - Convocation et communication avec la personne déléguée de secteur (un par personne déléguée)
  - Mise à jour de la liste des personnes représentantes du personnel enseignant (un par école ou centre)
    - Primaire et secondaire
    - FP et EDA

- Nombre de documents pour affichage et pour distribution (Un par école ou par centre)
- Date limite : Le 27 septembre 2024

## 8. INFORMATIONS

- Tournée des écoles**  
Si vous souhaitez discuter de sujets qui vous préoccupent, invitez-nous un midi ou après l'école. Communiquez avec nous pour fixer un moment.
  - Pré-Bureau des délégués**  
Il y aura un *pré-Bureau des délégués* pour les nouveaux délégués avant le prochain Bureau des délégués soit, le mercredi 9 octobre 2024 de 16h30 à 17h30. Les nouvelles personnes déléguées peuvent s'inscrire avant le 8 octobre à 16h00. Il y aura un souper pour les personnes inscrites. Lien vers le formulaire d'inscription : <https://forms.office.com/r/FaXbUeh4fk> ou via le bouton « Inscription » du site de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca))
  - 5 octobre – Journée mondiale des enseignantes et des enseignants**  
Souligner la *Journée mondiale des enseignantes et enseignants* du 5 octobre
  - Assemblée générale – Fonds de solidarité FTQ.**  
Celles et ceux qui le désirent peuvent nommer, à titre de fondé de pouvoir, une personne qui assistera à l'assemblée générale du Fonds de solidarité FTQ. Pour L'APL, Guy Poissant, 1<sup>er</sup> vice-président, peut exercer, en leur nom, les droits de vote attachés à leurs actions.
- Toutes personnes intéressées doivent remettre leur « **INSTRUCTIONS DE VOTE ET PROCURATION** » reçu par la poste ou imprimé sur leur compte Fonds FTQ, au délégué responsable.
- Toutes les procurations doivent être acheminées à L'APL **avant mardi le 15 octobre 2024.**



## Documents remis lors du Bureau des délégués du 11 septembre 2024

<b>PowerPoint de la rencontre en version PDF</b>	
<b>Procès-verbal</b>	Bureau des délégués du 22 août 2024
<b>Aide-mémoire</b>	A2425-BD-14
<b>Rencontre avec délégués de secteur</b>	<a href="#">Aide-mémoire pour les personnes déléguées - Rencontre de secteur</a> <a href="#">Lien vers les formulaires de la rencontre de secteurs</a>
<b>Personnes enseignantes à statut précaire</b>	<b>Rappel</b> <a href="#">A2425-BD-03</a>
• Les statuts d'emploi	
<b>Échelle de traitement</b>	<b>Rappel</b> <a href="#">Communiqué APL #06</a>
<b>Tâche</b>	
Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche	<b>Rappel</b> <a href="#">A2425-BD-04</a> <a href="#">Instruction annuelle 2024-2025</a>
<b>Instruction annuelle 2024-2025</b>	<a href="#">Instruction annuelle: informations complémentaires A2425-BD-11</a>
<b>Droits de l'enseignant</b>	
art. 19 et 19.1	Bon à se rappeler <a href="#">A2425-BD-12</a>
<b>Procuration Fonds de solidarité FTQ</b>	<a href="#">A2425-BD-13</a>
<a href="#">Les Nouvelles APL</a>	